

Parcoursup' - Intervention CAEN du 14.02.19

Parcoursup est entré dans sa 2^{ème} année d'application et continue à participer à la mise en place d'un accès sélectif à l'entrée dans l'enseignement supérieur. En interdisant toujours le moindre classement des dix vœux des lycéens, Parcoursup va continuer à générer des angoisses liées aux validations des choix proposés; en refusant de publier les algorithmes locaux, Parcoursup continue à entretenir le flou sur les critères définitivement appliqués à la sélection des dossiers – principe condamné par le jugement du tribunal administratif de la Guadeloupe du 5 février dernier. Si les lycéens peuvent avoir connaissance des « attendus » pour accéder aux formations (les prérequis) et au type de critères de sélection pris en compte (notes, lettre de motivation, CV, attestation extrascolaire...), le gouvernement a jusqu'ici placé sous le sceau du « secret des délibérations » les paramétrages fixés par chaque commission d'examen des vœux malgré des demandes récurrentes de voir ces informations rendues publiques. Rappelons que le Défenseur des droits lui-même a appelé à cette transparence, tant suspicieuse aux yeux de la ministre Vidal.

La première campagne a révélé au grand jour des écueils attendus : dévalorisation du baccalauréat, lettres de motivation écrites par d'autres mains que celles des candidats (quand certains n'ont pas payé pour en obtenir une), lettres stéréotypées sans aucun intérêt; surtout elle a révélé son inefficacité et la perte de temps des équipes enseignantes qui ont joué le jeu : dans la plupart des filières, et notamment celles sous tension à places limitées, jamais ou presque les dizaines de premiers classés ne se sont finalement inscrits dans le diplôme. Pour lutter contre cette rupture d'égalité d'accès à l'université, nous encourageons les équipes à avoir recours à la donnée d'appel afin d'accueillir tous les lycéens titulaires du baccalauréat qui le souhaitent. Enfin, pour tous les adeptes du système, les moyens in fine mobilisés (NCU1, NCU2) sont tellement dérisoires qu'ils devraient interroger le gouvernement sur la prise en charge réelle des difficultés des étudiants. Que dire de la mise en œuvre actuelle des « parcours adaptés/renforcés » au sein des UFR qui instaurent la mise en place de Licences à deux vitesses (la Licence normale d'une part, avec tous ses enseignements, et une Licence au rabais, au sein de laquelle 2, 3 ou 4 UE sur 10, viennent par semestre remplacer les UE fondamentales de majeure ou de mineure). Qui peut garantir aujourd'hui que les étudiants titulaires de ces Licences bis ne seront pas directement écartés des recrutements en Master? Que penser enfin des modifications, dès aujourd'hui, des maquettes d'enseignement, en place seulement depuis septembre 2017, alors que leur évaluation n'est attendue par l'HCERES qu'au 30 septembre prochain?

L'entêtement de la sélection mise en œuvre par Parcoursup prend par ailleurs parfaitement part à la destruction du modèle public de l'enseignement supérieur français. Le nouveau programme « Bienvenue en France » entérine aujourd'hui l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires (2770€ en Licence au lieu de 170€ et 3770€ en Master et Doctorat au lieu de 243€ et 380€). Ces frais de scolarité prohibitifs viennent briser l'égal accès à l'université de chacun et relèvent par ailleurs d'une politique migratoire inique qui ne dit pas son nom. Surtout, nous mettons en garde toutes celles et tous ceux qui pensent que cette décision se limitera aux seuls étudiants étrangers extra-

communautaires. Les préconisations d'une augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants, y compris français et européens, formulées par la Cour des comptes et enregistrées par le rapport parlementaire du député LREM Le Vigoureux (965€ préconisés pour les étudiants français par année de master) est en tous points conforme au plan d'accès à l'université défini par Emmanuel Macron sur le conseil du Professeur à l'ENSAE Robert Gary-Bobo (note du 16 novembre 2016) et dont la loi ORE est la première étape de mise en œuvre en premier cycle. L'objectif désormais annoncé de rendre l'accès à l'université payant pour tous les étudiants préfigure la fin du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Il entérine la sélection par l'argent et l'endettement des étudiants, véritable fléau social et intellectuel dans l'espace anglo-saxon qui l'a adopté de manière dévastatrice.

Aussi devons-nous nous féliciter, sans baisser la garde et en poursuivant les mobilisations, des décisions prises par 28 universités par l'intermédiaire de leurs présidents ou de leurs conseils d'administration, à commencer par celui de l'UCA ou de Paris-Saclay, supposée nouvelle figure de proue des universités françaises, de 8 sections du CNU depuis dix jours et de dizaines de sociétés savantes et scientifiques historiques de renommée internationale.

Pour notre université, riche de la variété de ses publics, de leur origine, qu'elle soit sociale, culturelle et géographique, il est nécessaire de continuer à dénoncer la loi ORE et ses déclinaisons actuelles qui renforcent les inégalités et ne traitent pas les difficultés des étudiants au mépris des valeurs du service public de l'ESR, des compétences et de l'investissement de ses enseignants.